FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE BUVETTE TEMPORAIRE

(Débit de boissons)

Monsieur le Maire,

Je soussigné€ (nom, prénom) ……

Agissant au nom de l'association (nom) ……

En qualité de président,

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 1er et 3ème groupe, conformément à l'article L.3321-1 alinéa 1 et 3 du Code de la Santé Publique.

(**Pour une durée maximale de 48h par arrêt**)

Ce débit temporaire de boissons sera installé à (lieu précis),

……

Du____ / ____ / ____ à ____ h ____ (date d'ouverture)

Au____ / ____ / ____ à ____ h ____ (date d'ouverture)

A l'occasion de (nature et nom de la manifestation) ……

Nombre d'autorisation déjà obtenues dans l'année : ……

(Dans la limite de 5 autorisations maximum par an pour une manifestation publique et 10 pour une association sportive dans un lieu sportif)

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président,

Signature :

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune d'Argentré-du-Plessis, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour le traitement des demandes de location de salle communale et leur gestion. La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratif et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie. Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie d'Argentré-du-Plessis, 21 bis rue d'Alain d'Argentré 35370 ARGENTRE DU PLESSIS, mairie@argentre-du-plessis.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.